

<p style="text-align: center;"><b>COMMUNE DE CHATEAUNEUF</b> <b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
---

***Séance du 07 septembre 2017 à 20 heures***

**Présent(e)s** : CARREL Henri - HUGONOT Christelle –MARTIN Thierry- CHOLAT Claude-  
BERTHET-RAMBAUD Sophie- FOUCAULT Izabel-MAUGIE Gilles-

**Excusé(e)s** : MARTHELOT Vincent- FOURNIER Didier- FOURNIER Viviane- SCHAMME  
Capucine- NOVEL Denis

**Secrétaire de séance** : HUGONOT Christelle

**1°- Renouvellement du contrat de l'agent d'entretien :**

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler le contrat de l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux et de la location de la salle des fêtes .Le temps de travail est de 3h30 hebdomadaires et la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.(Adjoint technique échelle C1)

Le Conseil Municipal,

- Décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour une durée de 1 an
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Donne pouvoir au Maire pour signer le contrat

*1 abstention.*

**2°- Renouvellement adhésion au service de prévention des risques professionnels du CDGFPT de La Savoie :**

M. le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie. Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG 73 : accompagnement Document Unique, action de sensibilisation, mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention (nouveau service effectif depuis le 01/01/2017) et de l'agent en charge de la fonction d'inspection du CDG 73.

Il indique que la convention arrivant à expiration le 05 octobre 2017, il convient de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale,

Approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,

Autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 06 octobre 2017, pour une durée de 3 ans.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

### **3°- Maintien de demande de subvention auprès du Conseil Départemental :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Sollicite le Conseil Départemental de La Savoie afin qu'il maintienne pour la prochaine session budgétaire, la demande d'aide concernant les opérations ci-dessous au titre du FDEC :
- Acquisition d'un tracteur de déneigement
- Numérotation et dénomination des rues

### **4°- Virements de crédits :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
673 (042)		1 265 €
6261 (011)	1 265 €	

### **5°- Convention avec le Syndicat des Eaux de Chamoux (Travaux rue J. Balmain) :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Donne pouvoir au Maire pour signer une convention de répartition de frais de publicité d'un marché public entre la commune et le Syndicat d'adduction d'eau de Chamoux. Il s'agit du marché de travaux à réaliser Rue Jacques Balmain. Les frais de publicité s'élèvent à 800.54 € et seront répartis comme suit :
- Commune : 2/3 soit 533.68 €
- SIAE : 1/3 soit 266.84 €

### **6°- Subvention Coopérative Scolaire :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 428 euros à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Coise pour participer au financement du projet artistique 2017/2018 qui concerne 48 élèves domiciliés à Châteauneuf.

#### **7°- Remplacement d'un délégué titulaire auprès du SIEGC :**

M. le Maire informe que pour des raisons personnelles, Mme Capucine SCHAMME lui a fait part de son souhait de ne pas poursuivre ses fonctions de délégué titulaire auprès du Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles du Gelon et du Coisin.(SIEGC).

M. MARTIN Thierry propose sa candidature afin d'assurer les fonctions de délégué titulaire auprès du SIEGC

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Nomme M. MARTIN Thierry en tant que délégué titulaire auprès du SIEGC en remplacement de Mme SCHAMME Capucine.

#### **Questions diverses :**

- **Convention Commune/SIEGC** : Renégociation en cours concernant le montant versé à la commune par le SIEGC pour la consommation eau, électricité, fuel.
- **Sécurité routière dans les villages** : les modifications prévues seront effectuées durant l'automne après information des habitants et arrêtes du maire indispensables.
- **Compétence assainissement** : Information sur le projet de passage de la compétence à Cœur de Savoie en 2018.
- **Travaux Rue J. Balmain** : Restructuration réseau eaux pluviales et enfouissement éclairage public et Télécom. Consultation en cours. Travaux prévus octobre/novembre 2017.
- **Journée du Patrimoine le 17/09** : visite de l'église et exposition des photos sur le site du Boisson. Le lundi : accueil des 4 classes de l'école pour la visite de l'exposition.

Fait à Châteauneuf, le 27 septembre 2017  
Le Maire,  
Henri CARREL